

Groupe de prévention du GREAT

Charte de prévention

Introduction

La promotion de la santé et la prévention des dépendances ont pris, ces dernières années, de nouvelles formes et se réfèrent à un certain nombre de concepts, d'actions et d'outils en évolution permanente. Pour proposer un cadre éthique aux intervenants du champ de la prévention, les membres du groupe de prévention ont élaboré un document de référence. Ce document se réfère, de manière générale, aux Droits de l'Homme et aux Droits de l'Enfant.

Les réflexions que nous proposons se réfèrent à un modèle de société s'efforçant d'intégrer l'ensemble de ses membres et fondé sur la reconnaissance de l'apprentissage de l'autonomie de chaque individu en relation avec la collectivité.

L'éducation - familiale, scolaire, professionnelle, etc. - doit donc, à notre avis, permettre le développement de cette capacité d'autonomie et d'appartenance à une société. Cela postule également que nous préconisons une politique orientée sur le développement communautaire et citoyen englobant des actions avec l'ensemble de la population. En ce sens, nous estimons que la prévention doit entrer dans un cadre plus général de promotion de la qualité de vie et de promotion de la santé au sens de la Charte d'Ottawa.

La promotion de la santé selon la Charte d'Ottawa

La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la santé comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et d'autre part évoluer avec le milieu et s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme un but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles ainsi que les capacités physiques. Ainsi donc, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire: elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être.

Des enjeux fondamentalement politiques

Pour réaliser les objectifs de la Charte d'Ottawa, la société et son système économique doivent :

- chercher à satisfaire les besoins fondamentaux des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants
- accueillir l'être humain dans sa différence

- renforcer les solidarités et les liens sociaux en donnant les moyens à chacun des membres de la communauté de trouver une place sociale et économique
- valoriser et renforcer les parents, les enseignants et les adultes en général dans leur statut et dans leur rôle éducatif
- offrir un système de formation permettant notamment de comprendre les enjeux socio-économiques et de réaliser un projet de vie autonome
- favoriser la prééminence de la complémentarité sur la compétitivité, de la coopération sur la performance
- respecter le pluralisme culturel et les minorités
- rendre accessible l'information et la formation dans le domaine de la santé

rechercher, négocier et donner un sens à l'élaboration de règles permettant la vie en société.

Des besoins humains fondamentaux

La satisfaction des besoins fondamentaux des êtres humains reste la base d'une promotion de la santé et d'une prévention réellement efficaces :

- besoins physiologiques: nourriture, mode de vie, logement
- besoins de sécurité: familiale, psychologique, physique et sociale
- besoins sociaux: appartenance à la famille, au groupe, à une société, notamment à travers l'éducation et la formation
- besoins d'estime: reconnaissance de la part des autres
- besoins d'auto-accomplissement : se réaliser, donner un sens à sa vie.

Il est nécessaire de reconnaître et de prendre en compte ces besoins fondamentaux – sans pour autant les hiérarchiser – pour aborder les questions de promotion de la santé. Sans ce préalable, les risques d'apparition de problématiques individuelles et sociales sont importants.

De la promotion de la santé à la prévention

La promotion de la qualité de vie et celle de la santé sont un état d'esprit et découlent de choix politiques fondamentaux. Ces évidences s'imposent à toute personne ou tout groupe travaillant dans ces champs d'action. Cela sous-entend que les actions de prévention individuelles ou collectives doivent se référer à ces principes pour valoriser l'action menée.

Si les différents acteurs du champ de la prévention – communes, associations, bénévoles, cantons, Confédération, etc. – peuvent avoir chacun leur tâche spécifique et leur utilité, il est indispensable, pour les intervenants du champ de la prévention, d'agir en concertation et en coordination dans un réseau incluant les différents

partenaires travaillant aux différents niveaux – autorités, associations, milieux scolaires et professionnels, etc.

Ils doivent aussi porter une attention particulière à pérenniser l'action. Le temps passé pour le travail en réseau et le partenariat permet un effet multiplicateur et l'implication, à tous les niveaux, de l'ensemble des acteurs parties prenantes du processus de la promotion de la santé.

Les intervenants doivent par ailleurs adopter une attitude d'écoute pour aider les jeunes et les adultes à trouver une place dans une autonomie responsable, c'est-à-dire la capacité de décider en lien avec les autres. Cette attitude d'écoute doit permettre, notamment, de nommer et de travailler sur les besoins fondamentaux des hommes et des femmes.

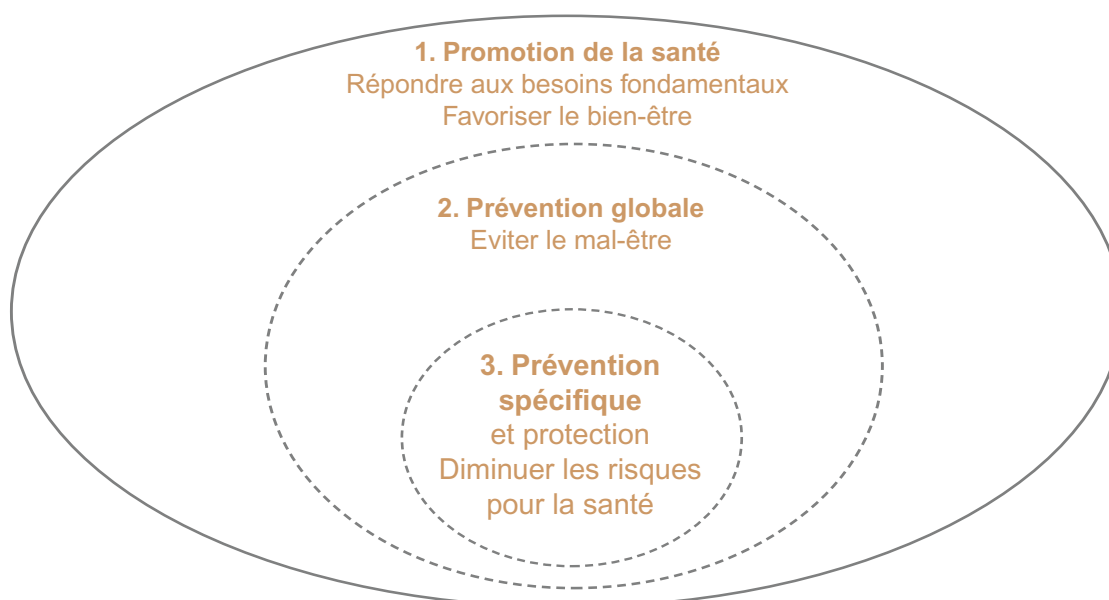
Les moyens d'une efficacité

Pour que l'action de promotion de la santé et de prévention soit efficace, nous devons :

- apprendre à connaître les partenaires du réseau de la promotion de la santé et de la prévention pour travailler ensemble
- proposer une analyse de la demande en impliquant les acteurs
- travailler sur les valeurs, l'expression, la créativité de chacun; travailler au niveau collectif et échanger en groupes sur ces divers aspects
- accueillir, reconnaître, écouter les besoins
- favoriser la prévention par les pairs
- élaborer et utiliser des outils permettant l'apprentissage de l'autonomie et de l'estime de soi
- valoriser l'évaluation participative dans les processus de promotion de la santé

participer à l'élaboration de règles de protection de la jeunesse et les faire respecter.

Continuum entre promotion de la santé et prévention



Les contextes de prévention

La prévention doit tenir compte de 3 modes d'intervention, articulés sur des approches individuelles ou collectives au gré des situations rencontrées.

1. La Promotion de la santé et du bien-être répond aux besoins des personnes (jeunes et adultes) par des actions visant à modifier l'environnement, à améliorer le climat relationnel, à clarifier les règles et les limites, à développer la participation de chacun et de la communauté et à définir des partenariats entre les professionnels : enseignants, professionnels de la santé, travailleurs sociaux, psychologues, etc.
2. La Prévention globale prend en compte les sources de mal-être et cherche des solutions afin d'éviter que le mal-être s'exprime par l'adoption de comportements dommageables pour la santé de l'individu ou / et celle de la communauté.
3. La Prévention spécifique inclut la protection des individus présentant déjà une vulnérabilité particulière et des risques accrus pour leur santé, tels que la dépendance à des produits psychotropes, l'absentéisme, l'exclusion, la dépression, voire des conduites suicidaires. D'autre part, la prévention spécifique permet de donner la parole aux individus et aux collectivités sur les problématiques de santé qui les concernent.

Il faut définir le cadre propice aux diverses actions de prévention envisagées. Dès lors, sans exclusivité d'ailleurs, la prévention spécifique relève plutôt d'une approche personnalisée, centrée sur l'individu. Elle fait partie intégrante de la promotion de la santé, selon la Charte d'Ottawa, qui définit le cadre de l'approche collective.

En guise de conclusion

- La promotion de la santé est un état d'esprit : favoriser le bien-être, le mieux-être de l'individu parmi et en lien avec les autres.
- La promotion de la santé est une exigence : elle doit transmettre un positionnement conscient et responsable dans ce que l'individu apporte à l'autre, aux autres et ce qu'il reçoit de lui, d'eux.
- La promotion de la santé a une visée éthique : « Bien vivre, avec et pour les autres dans des institutions justes » (Paul Ricoeur).

Yverdon, septembre 2003